

FICHES DE DONNEES DE SECURITE

Cuivre 435

La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences de :
Règlement (EC) n° 453/2010 et règlement (CE) n° 1272/2008



FDS n° : NP-0050-6-A
Date de révision: 2019-03-26
Format: UE
Version 1

Rubrique 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

Codes produit NP-0050-6-A

Nom du produit Cuivre 435

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée : Concentré de suspension de micronutriments destiné à l'agriculture

Restrictions d'utilisation Utilisez comme recommandé par l'étiquette.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant
FMC Agro Limited
Rectors Lane
Pentre
Flintshire
CH5 2DH
United Kingdom
Tel: + 44 1244 537370
E-mail: fmc.agro.uk@fmc.com

Pour plus d'informations, contacter :

Point de contact Tel: +44(0) 1244 537370
Email: fmc.agro.uk@fmc.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence Urgences médicales:

Autriche: +43 1 406 43 43
Belgique: +32 70 245 245
Bulgarie: +359 2 9154 409
Chypre: 1401
République tchèque: +420 224 919 293, +420 224 915 402
Danemark: +45 82 12 12 12
France: +33 (0) 1 45 42 59 59
Finlande: +358 9 471 977
Grèce: 30 210 77 93 777
Hongrie: +36 80 20 11 99
Irlande (République): +352 1 809 2166
Italie: +39 02 6610 1029
Lituanie: +370 523 62052, +370 687 53378
Luxembourg: +352 8002 5500
Pays-Bas: +31 30 274 88 88
Norvège: +47 22 591300
Pologne: +48 22 619 66 54, +48 22 619 08 97
Portugal: 808 250 143 (au Portugal uniquement), +351 21 330 3284
Roumanie: +40 21318 3606

Slovaquie: +421 2 54 77 4 166
Slovénie: +386 41 650 500
Espagne: +34 91 562 04 20
Suède: +46 08-331231112
Suisse: 145
Royaume-Uni: 0870 600 6266 (au Royaume-Uni uniquement)
USA et Canada: +1 800 / 331-3148
Tous les autres pays: +1 651 / 632-6793 (Collect)

Rubrique 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange *Règlement (CE) n° 1272/2008*

Toxicité aquatique aiguë	Catégorie 1 (H400)
Toxicité aquatique chronique	Catégorie 2 (H411)
EUH208: Contient du 1,2-benzisothiazolin-3-one. Peut déclencher une réaction allergique.	

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement
ATTENTION

Mentions de danger

H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques

H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

EUH208: Contient du 1,2-benzisothiazolin-3-one. Peut déclencher une réaction allergique.

Conseils de prudence

P273 - Éviter le rejet dans l'environnement

P391 - Recueillir le produit répandu

P501: Éliminer le contenu / le conteneur comme déchet dangereux.

2.3. Autres dangers

Ce produit n'est pas identifié comme une substance PBT / vPvB.

Rubrique 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1 Substances

Le produit est un mélange, pas une substance.

3.2 Mélange contenant les ingrédients dangereux suivants:

Nom chimique	No.-CE	No.-CAS	Pour cent en poids	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Numéro d'enregistrement REACH
TRIHYDROXYDE DE CHLORURE DE DICOPPER	Present	1332-65-6	30-60	Acute Tox. 4 (H302) Acute Tox. 4 (H332) Aquatic Acute 1 (H400) Aquatic Chronic 2 (H411)	01-2119966120-46-XXXX
Ethylène glycol	Present	107-21-1	1-10	Acute Tox. 4 (H302) STOT RE 2 (H373)	01-2119456816-28

Informations supplémentaires

Contient de la 1,2-benzothiazolin-3-one (CAS numéro 2634-33-5) à un niveau inférieur à la limite de concentration pour la classification du mélange comme sensibilisant.

Voir section 16 pour le texte intégral des phrases EU,H mentionnées.

Rubrique 4 : PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Contact oculaire	Tenir les yeux ouverts et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15-20 minutes. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.
Contact cutané	Rincer immédiatement au savon et à grande eau. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.
Inhalation	Retirer la personne de l'exposition en s'assurant de sa propre sécurité tout en le faisant.
Ingestion	Rincer la bouche. Ne pas faire vomir. Si la personne est conciente, donner 2 verres d'eau. Requérir immédiatement une assistance médicale.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Principaux symptômes et effets, aigus et différés	Contact avec la peau: Peut irriter légèrement le site de contact. Contact avec les yeux: Possible irritation et rougeur. Ingestion: Possible irritation de la gorge. Inhalation: Peut causer une irritation de la gorge avec sensation d'oppression dans la poitrine. Effets retardés / immédiats: On peut s'attendre à des effets immédiats après une exposition de courte durée.
--	--

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires	Traiter les symptômes.
--	------------------------

Rubrique 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Prendre des mesures d'extinction adaptées aux conditions locales et à l'environnement avoisinant. Refroidir les récipients/réservoirs au jet d'eau.

Moyens d'extinction appropriés

Aucune information disponible

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Des fumées toxiques peuvent être libérées dans des situations d'incendie.

5.3. Conseils aux pompiers

Comme lors de tout incendie, porter un équipement respiratoire autonome et un équipement complet de protection. Portez des vêtements de protection pour éviter tout contact avec la peau et les yeux. L'eau d'extinction contaminée ne doit pas être évacuée dans les égouts, si elle est évitable.

Rubrique 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****Mesures de protection individuelles**

Équipement de protection individuel, voir section 8. Arrêter la fuite si l'opération ne présente pas de risque. En cas de déversement, éviter tout contact. Isoler la zone et empêcher les animaux et les personnes non protégées. Dans le cas de grands déversements (1 tonne ou plus), alertez les autorités compétentes.

Pour des instructions plus de nettoyage, numéro de la ligne d'appel d'urgence dans la section 1 «Produit et identification de la société» ci-dessus.

Pour les secouristes

Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les égouts ou les rivières. Contenir le déversement en utilisant la reliure. Les rejets accidentels dans les cours d'eau doivent être signalés à l'organisme de réglementation compétent.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**Méthodes de confinement**

Les drains de surface à proximité immédiate du déversement doivent être recouverts. Digue pour confiner le déversement et absorber avec un absorbant non combustible comme l'argile, le sable ou le sol.

Méthodes de nettoyage

Contenir et collecter les déversements avec du matériau absorbant non combustible (par exemple, du sable, de la terre, de la terre de diatomées, de la vermiculite) et placer dans un récipient pour l'élimination conformément à la réglementation locale / nationale (voir la section 13).

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.

Rubrique 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Manipulation**

Utiliser uniquement en zone pourvue d'une ventilation avec extraction d'air appropriée.

Mesures d'hygiène

Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**Stockage**

Protéger contre le gel. Entreposer au-dessus 5°C. Conserver au sec, dans un endroit frais et bien ventilé. Éviter une exposition directe au soleil. Tenir à l'écart de la chaleur. Tenir hors de la portée des enfants et des animaux. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Matériel d'emballage

Doit seulement être conservé dans son emballage d'origine.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**Utilisation(s) particulière(s)**

Aucune donnée disponible.

Mesures de gestion des risques (RMM)

Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

Rubrique 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**8.1. Paramètres de contrôle**

Nom chimique	Union européenne	Royaume Uni	France	Espagne	Allemagne
Ethylène glycol 107-21-1	TWA 20 ppm TWA 52 mg/m ³ STEL 40 ppm STEL 104 mg/m ³ S*	STEL 40 ppm STEL 104 mg/m ³ STEL 30 mg/m ³ TWA 10 mg/m ³ TWA 20 ppm TWA 52 mg/m ³ Skin	TWA 20 ppm TWA 52 mg/m ³ STEL 40 ppm STEL 104 mg/m ³ P*	TWA 20 ppm TWA 52 mg/m ³ STEL 40 ppm STEL 104 mg/m ³ S*	-
Nom chimique	Italie	Portugal	Pays-Bas	Finlande	Danemark
Ethylène glycol 107-21-1	TWA 20 ppm TWA 52 mg/m ³ STEL 40 ppm STEL 104 mg/m ³ Pelle*	TWA 20 ppm TWA 52 mg/m ³ STEL 40 ppm STEL 104 mg/m ³ Ceiling 100 mg/m ³ C(A4) P*	Huid* STEL 104 mg/m ³ TWA 52 mg/m ³ TWA 10 mg/m ³	TWA 20 ppm TWA 50 mg/m ³ STEL 40 ppm STEL 100 mg/m ³ iho*	TWA 10 ppm TWA 26 mg/m ³ TWA 10 mg/m ³ H*
Nom chimique	Autriche	Suisse	Pologne	Norvège	Irlande
Ethylène glycol 107-21-1	H* STEL 20 ppm STEL 52 mg/m ³ TWA 10 ppm TWA 26 mg/m ³	SS-C** H* TWA 10 ppm TWA 26 mg/m ³ STEL 20 ppm STEL 52 mg/m ³	TWA 15 mg/m ³ STEL 50 mg/m ³	TWA 20 ppm TWA 52 mg/m ³ S* STEL 104 mg/m ³ STEL 40 ppm	TWA 10 mg/m ³ TWA 20 ppm TWA 52 mg/m ³ STEL 40 ppm STEL 30 mg/m ³ STEL 104 mg/m ³ Skin

Niveau dérivé sans effet (DNEL) Aucune information disponible.

Concentration prévisible sans effet (PNEC) Aucune information disponible.

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées. Le plancher de la salle de stockage doit être imperméable pour empêcher l'échappement de liquides.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage Lunettes de sécurité avec protections latérales. Équiper les installations de douches de secours et de d'oeillères.

Protection des mains Gants de protection. Gants imperméables en caoutchouc butyle. Portez des gants de protection chimique en matériaux tels que le nitrile ou le néoprène.

Protection de la peau et du corps Porter des gants/des vêtements de protection.

Protection respiratoire inutile dans les conditions normales d'utilisation.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement Se reporter à la législation spécifique des États membres pour les exigences de la législation communautaire en matière d'environnement.

Rubrique 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Suspension
Aspect	Liquide
Odeur	À peine perceptible
Couleur	Vert
Seuil olfactif	Aucune information disponible
pH	7.0 - 9.0
Point de fusion/point de congélation	Aucune information disponible
Point/intervalle d'ébullition	Aucune information disponible

Point d'éclair	Aucune information disponible
Taux d'évaporation	Aucune information disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	
Limites d'inflammabilité dans l'air	
Limite supérieure d'inflammabilité:	Aucune information disponible
Limite inférieure d'inflammabilité	Aucune information disponible
Pression de vapeur	Aucune information disponible
Densité de vapeur	Aucune information disponible
Densité	1.31 - 1.35
Hydrosolubilité	Dispersible dans l'eau
Solubilité dans d'autres solvants	Aucune information disponible
Coefficient de partage	Aucune information disponible
Température d'auto-inflammabilité	Aucune information disponible
Température de décomposition	Aucune information disponible
Viscosité, cinématique	Aucune information disponible
Viscosité, dynamique	Aucune information disponible
Propriétés explosives	Aucune information disponible
Propriétés comburantes	Non comburant (par critères CE)

9.2. Autres informations

Point de ramollissement	Aucune information disponible
Masse molaire	Aucune information disponible
Teneur en COV (%)	Aucune information disponible
Densité	Aucune information disponible
Masse volumique apparente	Aucune information disponible
K _{st}	Aucune information disponible

Rubrique 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**10.1. Réactivité**

Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions de stockage recommandées.

Données d'explosion

Sensibilité aux chocs Aucune information disponible.

Sensibilité aux décharges Aucune information disponible.
statiques

10.3. Possibilité de réactions dangereuses**Polymérisation dangereuse**

Aucune polymérisation dangereuse ne se produit.

Réactions dangereuses

Aucun(e) dans des conditions normales de transformation. La décomposition peut se produire en cas d'exposition aux conditions ou matériaux énumérés ci-dessous.

10.4. Conditions à éviter

Chaleur.

10.5. Matières incompatibles

Agents comburants forts, Acides forts, Bases fortes.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Peut dégager des émanations toxiques dans des conditions d'incendie.

Rubrique 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Informations sur le produit

Le produit ne présente pas de danger de toxicité aiguë d'après les informations connues ou fournies.

DL50 oral > 3000 mg/kg (rat) (Calculé toxicité aiguë estimée - EAT)

Nom chimique	DL50 oral	DL50 dermal	CL50 par inhalation
TRIHYDROXYDE DE CHLORURE DE DICOPPER	1398 mg/kg (rat)	> 2000 mg/kg (rabbit)	4.74 mg/L (4 hr) (rat)
Ethylène glycol	= 4700 mg/kg (Rat)	= 10600 mg/kg (Rat) = 9530 µL/kg (Rabbit)	

Corrosion/irritation cutanée Aucune information disponible.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Aucune information disponible.

Sensibilisation Aucune information disponible.

Mutagénicité Aucune information disponible.

Cancérogénicité Aucune information disponible.

Toxicité pour la reproduction Aucune information disponible.

STOT - exposition unique Aucune information disponible.

STOT - exposition répétée Aucune information disponible.

Symptômes

Contact avec la peau: Peut irriter légèrement le site de contact.

Contact avec les yeux: Possible irritation et rougeur.

Ingestion: Possible irritation de la gorge.

Inhalation: Peut causer une irritation de la gorge avec sensation d'oppression dans la poitrine.

Effets retardés / immédiats: On peut s'attendre à des effets immédiats après une exposition de courte durée.

Danger par aspiration Aucune information disponible.

Rubrique 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Écotoxicité

ALGAE (Raphidocelis succinata) - 72H ErC50 = 0.730 (calculated) mg/L

DAPHNID (Daphnia magna) - 48H EC50 = 0.206 (calculated) mg/L

RAINBOW TROUT (Oncorhynchus mykiss) - 96H LC50 = 1.03 (calculated) mg/L

Nom chimique	Toxicité pour les algues	Toxicité pour les poissons	Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques
TRIHYDROXYDE DE CHLORURE DE DICOPPER	ALGAE (Raphidocelis succinata) 72H ErC50 0.238 mg/L	96 h LC50: 0.29 - 0.55 mg/L (Oncorhynchus mykiss) static 96 h	DAPHNID (Daphnia magna) 48H LC50 0.067 mg/L

		LC50: = 0.082 mg/L (Oncorhynchus mykiss) semi-static 96 h LC50: = 2940 mg/L (Cyprinus carpio) static 96 h LC50: > 180 mg/L (Lepomis macrochirus) static	
Ethylène glycol	96 h EC50: 6500 - 13000 mg/L (Pseudokirchneriella subcapitata)	96 h LC50: 14 - 18 mL/L (Oncorhynchus mykiss) static 96 h LC50: 40000 - 60000 mg/L (Pimephales promelas) static 96 h LC50: = 16000 mg/L (Poecilia reticulata) static 96 h LC50: = 27540 mg/L (Lepomis macrochirus) static 96 h LC50: = 40761 mg/L (Oncorhynchus mykiss) static 96 h LC50: = 41000 mg/L (Oncorhynchus mykiss)	48 h EC50: = 46300 mg/L (Daphnia magna)

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible.

Nom chimique	Coefficient de partage
Ethylène glycol	-1.93

12.4. Mobilité dans le sol**Mobilité dans le sol**

Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce produit n'est pas identifié comme une substance PBT / vPvB.

12.6. Autres effets néfastes

Toxique pour les organismes aquatiques.

Rubrique 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Déchets de résidus / produits non utilisés Transférer à un conteneur approprié et organiser la collecte par une entreprise d'élimination spécialisée. Ne pas contaminer les étangs, les cours d'eau ou les fossés avec des récipients chimiques ou utilisés. Ne pas décharger dans les égouts.

Emballages contaminés Nettoyer le récipient avec de l'eau. Eliminer l'eau de rinçage en accord avec les directives locales et nationales. Emporter les récipients vides jusqu'à un site homologué de manipulation des déchets pour recyclage ou élimination.

Code de déchets du CED 02 01 08

AUTRES INFORMATIONS NOTE: L'attention de l'utilisateur est attirée sur l'existence possible de réglementations européennes, nationales ou locales spécifiques concernant l'élimination.

Rubrique 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1 ONU/n° d'identification	UN3082
14.2 Nom d'expédition	Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, n.s.a (dicopper chloride trioxide)
14.3 Classe de danger	9
14.4 Groupe d'emballage	III
14.5 Polluant marin	Oui
Danger pour l'environnement	Oui
14.6 Dispositions spéciales	Aucune précaution particulière. Code tunnel: E Catégorie transport: 3
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC	Ce produit n'est pas transporté dans des conteneurs en vrac.

RID

14.1 ONU/n° d'identification	UN3082
14.2 Nom d'expédition	Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, n.s.a (dicopper chloride trioxide)
14.3 Classe de danger	9
14.4 Groupe d'emballage	III
14.5 Danger pour l'environnement	Oui
14.6 Dispositions spéciales	Aucune précaution particulière. Code tunnel: E Catégorie transport: 3

ADR/RID

14.1 ONU/n° d'identification	UN3082
14.2 Nom d'expédition	Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, n.s.a (dicopper chloride trioxide)
14.3 Classe de danger	9
14.4 Groupe d'emballage	III
14.5 Danger pour l'environnement	Oui
14.6 Dispositions spéciales	Aucun(e)

ICAO/IATA

14.1 ONU/n° d'identification	UN3082
14.2 Nom d'expédition	Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, n.s.a (dicopper chloride trioxide)
14.3 Classe de danger	9
14.4 Groupe d'emballage	III
14.5 Danger pour l'environnement	Oui
14.6 Dispositions spéciales	Aucune précaution particulière. Code tunnel: E Catégorie transport: 3

Rubrique 15 : INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**Union européenne****Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :**

Ce produit ne contient aucune substance soumise à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV)
Ce produit ne contient aucune substance soumise à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII)

Polluants organiques persistants

Sans objet

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone
Sans objet

Inventaires internationaux

Nom chimique	TSCA (États-Unis)	DSL (Canada)	EINECS/ELINCS (Europe)	ENCS (Japon)	Chine (IECSC)	KECL (Corée)	PICCS (Philippines)	AICS (Australie)
TRIHYDROXYDE DE CHLORURE DE DICOPPER 1332-65-6	X	X	X		X	X	X	X
Ethylène glycol 107-21-1	X	X	X	X	X	X	X	X

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été effectuée pour la substance ou le mélange par le fournisseur.

Rubrique 16 : AUTRES INFORMATIONS

Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

Texte intégral des mentions H citées dans les sections 2 et 3

EUH208 - Peut produire une réaction allergique

H302 - Nocif en cas d'ingestion

H332 - Nocif par inhalation

H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée

H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Légende

ADR :	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
CAS:	CAS (Chemical Abstracts Service)
Ceiling:	Valeur limite maximum:
DNEL:	Niveau dérivé sans effet (DNEL)
EINECS:	EINECS (Inventaire européen des produits chimiques commercialisés)
GHS:	Système général harmonisé (SGH)
IATA :	Association internationale du transport aérien (IATA)
OACI :	Organisation de l'aviation civile internationale
IMDG :	Code maritime international de transport des matières dangereuses (IMDG)
LC50:	CL50 (concentration létale)
DL50:	DL50 (dose létale)
PBT:	Produits chimiques persistants, bioaccumulables et toxiques (PBT)
RID :	Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer
STEL:	Valeur limite à courte terme
SVHC	SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :
TWA:	pondérée dans le temps
vPvB:	Très persistant et très bioaccumulable

Date de révision: 2019-03-26

Cause de la révision: Changement de format.

Avis de non-responsabilité

Les informations ci-dessus sont censées être correctes, mais ne prétendent pas être exhaustives et ne doivent être utilisées qu'à titre indicatif. Cette société ne peut être tenue pour responsable des dommages résultant de la manipulation ou du contact avec le produit ci-dessus.

Préparé par

FMC Corporation
FMC Logo - Marque commerciale de FMC Corporation

© 2019 FMC Corporation. Tous droits réservés.

Fin de la Fiche de données de sécurité